



**Réflexions  
sur l'appropriation de  
l'espace  
Géraldine Brausch**

**CULTURE EN MOUVEMENT**

**CDGAI**

Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle asbl

Publication pédagogique d'éducation permanente



**C.D.G.A.I.**

**Réflexions**  
**sur l'appropriation de l'espace**  
Quand le *street art* et le rapport à la ville  
deviennent des enjeux du secteur socio-culturel

Auteure  
**Géraldine Brausch**

Concept et coordination  
**Marie-Anne Muysbondt - CDGAI**

**Collection Culture en mouvement - 2014**

Éditrice responsable : Chantal Faidherbe  
Présidente du C.D.G.A.I.  
Parc Scientifique du Sart Tilman  
Rue Bois Saint-Jean, 9  
B 4102 - Seraing - Belgique

Graphisme : Le Graphoscope  
legraphoscope@gmail.com

**CULTURE EN MOUVEMENT**

## **Les publications pédagogiques d'éducation permanente du CDGAI**

La finalité de ces publications est de contribuer à construire des échanges de regards et de savoirs de tout type qui nous permettront collectivement d'élaborer une société plus humaine, plus «reliante» que celle qui domine actuellement. Fondée sur un système économique capitaliste qui encourage la concurrence de tous avec tous et sur une morale de la responsabilité, notre société fragilise les humains, fragmente leur psychisme et mutile de nombreuses dimensions d'eux-mêmes, les rendant plus vulnérables à toutes les formes de domination et oppression sociétales, institutionnelles, organisationnelles, groupales et interpersonnelles.

### **La collection Culture en mouvement**

Développée au départ d'un cheminement apparenté à la recherche-action, cette collection aborde jusqu'ici des questions relatives à la création culturelle, l'identité en création, la dimension politique de la musique et de l'art, les ateliers d'écriture, la narration, le récit de vie, la transmission, le sentiment d'appartenance, la reconnaissance versus le mépris, les stéréotypes, les luttes sociales, les partenariats,...

## Intention de ce livret

◆ Le secteur socio-culturel a adopté le street art. Qu'est-ce que le street art ? Que vient-il faire dans le secteur socio-culturel ? Qu'est-ce que ce secteur peut en faire ? Ce livret propose de questionner le street art comme pratique d'appropriation de l'espace.

Il interroge la recherche urbaine pour alimenter la réflexion que le secteur nourrit à l'égard de sa nouvelle pratique. Qu'est-ce que l'appropriation de l'espace ? Qu'est-ce que habiter la ville ?

## Public visé

◆ Acteurs et actrices de l'animation, de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, de la culture, du social, des soins de santé, de la prévention, de la sécurité ; de l'accompagnement psychologique, social, psychosocial ; de la coordination ; de l'encadrement institutionnel



# SOMMAIRE

<b>Le secteur socio-culturel s'empare du <i>street art</i></b>	7
Point de départ : le livret <i>Graffiti &amp; Street Art</i>	7
Que fait le secteur socio-culturel du/au <i>street art</i> ?	
Un bouillonnement de questions	10
Choisir une piste : le <i>street art</i> comme une pratique d'appropriation de l'espace	15
<b>L'appropriation de l'espace</b>	17
Penser l'urbanisation et l'urbanisme :	
la «recherche urbaine»	17
Les pratiques d'appropriation de l'habitat :	
la construction d'un «chez soi»	25
De l'habitat à la ville, pour un «droit à la ville»	35
<b>Conclusion</b>	
<b>Retours sur le <i>street art</i> et l'animation socio-culturelle</b>	44
<i>Le street art,</i>	
une pratique d'appropriation de l'espace ?	44
Et l'animation socio-culturelle dans tout ça ?	51
<b>Notes</b>	53
<b>Bibliographie</b>	62

# CULTURE EN MOUVEMENT

# LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL S'EMPARE DU STREET ART

**POINT DE DÉPART : LE LIVRET *GRAFFITI & STREET ART***  
(Sterkendries, CDGAI, 2013)

Le *street art* est entré dans le secteur socio-culturel. Depuis un certain temps, qu'il faudrait sans doute préciser, des associations et institutions socio-culturelles ont intégré diverses pratiques du *street art* dans leurs activités, voire dans leurs missions. Qu'il en fasse la promotion (soutien, diffusion, etc.)<sup>1</sup> ou qu'il l'utilise dans ses dispositifs traditionnels<sup>2</sup>, le secteur socio-culturel a adopté le *street art*. Mais cette adoption ne cesse de questionner. Qu'est-ce que le *street art* ? Que vient-il faire dans le secteur socio-culturel ? Qu'est-ce que ce secteur peut en faire ? Afin d'affronter ces interrogations, le C.D.G.A.I. a proposé, en 2013, un livret pédagogique intitulé *Graffiti & street art*. Quelle expression, de qui, pourquoi ?<sup>3</sup>

Simon Sterkendries y recolte les réflexions de travailleurs socio-culturels confrontés au *street art* dans leur pratique professionnelle.

1 Les renvois numérotés sont regroupés en fin de livret.



Dans un premier temps, le livret s'emploie à clarifier ce que l'on entend communément par *street art* ou encore «art urbain» : divers arts et techniques, graphiques ou non, qui ont pour particularité de se réaliser dans l'espace public. Très vite, le livret et, à travers lui, les animateurs donnent une épaisseur à cette première définition. S'il s'agit bien d'une série de techniques artistiques qui se produisent dans l'espace public, elles sont d'emblée dotées de spécificités, de qualificatifs et d'objectifs : pratiques «sauvages» (qui se déploient sans autorisation, illégales), moyens permettant de donner confiance aux jeunes, pratiques de réappropriation du quartier et/ou de la ville, manières de laisser une trace, etc. Plus qu'une série de techniques, le *street art* est largement envisagé comme une pratique dotée de qualités et de finalités qui relèvent du champ juridico-politique (principe de légalité) et de la question identitaire.

Les intervenants prennent acte de l'histoire sociale, politique, économique et culturelle dans laquelle le *street art* et tout particulièrement ses formes graphiques s'inscrivent. Dans quelle société le graffiti et le tag s'inscrivent-ils et, *a contrario*, que fait la société de ceux-ci ? Telle est la double question posée. Autour des notions de «vandalisme», de «subversion» et de «récupération», le livret montre une pratique artistique qui reçoit des fonctions politico-juridiques variables. Le *street art* est tantôt considéré comme du «vandalisme», voire de la délinquance (par les institutions politiques ou les médias *mainstream* notamment), tantôt considéré comme une technique légitime de «subversion» de l'ordre établi. Le graffiti connaît par ailleurs diverses formes de «récupération». Bien que toujours interdit, pourchassé et puni par les autorités publiques lorsqu'il s'applique dans la rue de manière spontanée (i.e. de façon non autorisée), il est aussi, dans d'autres circonstances, autorisé et même sollicité.

Ainsi, comme le relèvent certains intervenants du

livret, le graff(iti) est désormais prisé dans les institutions artistiques classiques : il s'expose dans les galeries et fait son chemin sur le marché de l'art. Il est également convoité dans le secteur commercial : les produits et le *packaging* en reproduisent les techniques, les signes et le style ; la publicité se l'approprie à travers, notamment, la mise en scène de la culture hip-hop. Mais le graff(iti) est aussi capté par les autorités politiques elles-mêmes. Alain Lapiower évoque un échevin du tourisme qui défend le graffiti (en l'occurrence les œuvres du graffeur Bonom) en tant que vecteur d'embellissement de la ville et donc moyen pour stimuler le tourisme<sup>4</sup>. En prenant fait et cause pour le graff, l'échevin du tourisme se retrouve vraisemblablement en situation de porte-à-faux vis-à-vis de son homologue en charge de la propreté qui rappelle, lui, le caractère dégradant, salissant et au final illégal du graff.

Les animateurs observent dès lors que certaines pratiques du *street art* sont utilisées dans des stratégies économiques et politiques nouvelles. Le *street art* est même rebaptisé. Les milieux de l'art et de la gestion politique parlent désormais volontiers d'«art urbain» ou d'«art contemporain urbain» plutôt que de «graff» et, moins encore, de «tag»<sup>5</sup>. Au final, le livret de Sterken-dries fait voir le *street art* comme une série de pratiques en tension, voire en contradiction. Entre, d'une part, la condamnation morale et juridique (pratique dégradante, illégale, délinquante, criminelle, etc.) et, d'autre part, la sollicitation de son esthétique à des fins économiques et politiques, le *street art* acquiert des rôles différents, voire opposés, selon la stratégie (la scène pourrions-nous dire) dans laquelle il s'inscrit.

## **QUE FAIT LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL DU/AU STREET ART ? UN BOUILLONNEMENT DE QUESTIONS**

Sans succomber à l'adhésion naïve, le livret de Sterkendries amorce une analyse fine et avertie des divers rôles possibles du *street art* dans la société actuelle. Mais il engage également, sans avoir toutefois eu le temps de la déployer, une interrogation de ce que le *street art* devient lorsqu'il est capté ou approprié par le secteur socio-culturel. Comme le relève le livret, le *street art* est «récupéré» par les secteurs politique, commercial ou encore artistique. Le livret n'envisage toutefois pas que le *street art* puisse être «récupéré» par le secteur socio-culturel lui-même. Or, d'une manière qui reste bien sûr à définir, le socio-culturel récupère lui aussi le *street art* en ce sens minimal au moins qu'il l'adopte, qu'il l'intègre dans son propre dispositif. Dès lors, une question importante surgit : non pas qu'est-ce que le *street art* mais que fait le secteur socio-culturel du *street art* lorsqu'il le reprend ?

### **Quel positionnement politique ?**

Les animateurs, dans le livret de Sterkendries, rappellent que le graffiti et le tag constituent de fait une pratique illégale (volontiers associée à la délinquance) et même une pratique subversive ; d'une manière ou d'une autre, elle trouble l'ordre socio-politique dominant. Une question surgit alors : en adoptant cette pratique, les animateurs en adoptent-ils sa charge politico-juridique ?

Le positionnement politique (illégalisme et/ou subversion) appartient-il aux missions du secteur socio-culturel ? Est-ce bien son rôle et en a-t-il les moyens ? Dans la négative, si le secteur socio-culturel n'a pas à se positionner politiquement, pourquoi joue-t-il avec des pratiques illégales ou subversives ? Que cherche-t-il à faire ? N'est-il pas, par ailleurs, amené à transformer cette pratique pour lui ôter sa charge politique ? Ne peut-il pas l'adopter à la seule condition qu'elle soit déchargée politiquement ?

Dans l'affirmative, si le secteur socio-culturel a effectivement à prendre en charge le positionnement politique, en quoi le graffiti et le tag sont-ils des moyens adéquats pour y parvenir ? Quel est au juste le rapport entre une pratique comme celle-là et le positionnement politique ? En quoi le graff et le tag sont-ils subversifs ? (Et pourquoi, fondamentalement, sont-ils condamnés par la loi ? Parce qu'ils enlaidissent ?<sup>6</sup> Parce qu'ils touchent à la propriété privée ?<sup>7</sup>) Jusqu'où, dans le cas toujours où le secteur socio-culturel aurait des missions politiques, s'autorise-t-il à aller ? Et pourquoi vouloir défendre la légalisation du graff et du tag (cas de certaines associations) si l'on veut en même temps adopter leur charge illégale ou subversive, leur positionnement politique ?

Complexions encore. Il est vraisemblable, comme le soulignent les animateurs, que le *street art* soit désormais en tension et peut-être même en contradiction avec lui-même – tantôt acte de subversion de l'ordre établi, tantôt technique au service de cet ordre (cf. commande politique pour embellir la ville et la rendre attractive, récupération dans la publicité et le secteur commercial, etc). En adoptant le *street art*, le secteur socio-culturel hérite *de facto* du trouble fonctionnel et identitaire dont le *street art* est désormais affecté. Comment le secteur socio-culturel se positionne-t-il face à cette situation ambiguë ? Ou, plus justement, qu'en fait-il ? Dit encore autrement, lorsque le secteur socio-culturel adopte et diffuse une pratique qui est, dans la société actuelle, en tension sur le plan politique (subversion - mais aussi illégalisme, voire délinquance - ou, à l'inverse, caution de l'ordre socio-politique), quelle position cherche-t-il à adopter ou à diffuser ?

## Définition du *street art* ou définition de l'animation socio-culturelle ?

Dans le livret de Sterkendries, les animateurs proposent leurs définitions et conceptions du *street art*. Mais ils proposent aussi, dans la foulée, une conception de leur métier d'animateur ou de formateur. Il se pourrait même que les définitions du *street art* fournies par les animateurs correspondent aux objectifs de leur pratique professionnelle, voire aux objectifs des organisations auxquelles ils appartiennent. L'auteur relève ainsi «une certaine concordance entre ce que (les personnes interviewées) mettent en avant comme manière de percevoir le *street art* et les actions menées en atelier ou formation». Tantôt l'atelier de *street art* constitue, à l'instar du *street art*, un outil pour acquérir de la confiance en soi et prendre conscience de ses capacités («être capable de»). Tantôt le *street art* est avant tout une série de techniques d'expression et l'atelier de *street art* un lieu où développer de nouvelles techniques d'expression. Tantôt encore, l'atelier de *street art* est défini comme un moment où l'on s'interroge sur l'appropriation de l'espace habité tandis que le *street art* est défini comme une forme d'appropriation de la ville. Bref, les missions de l'atelier d'animation se confondent avec les définitions du *street art*. Que les caractéristiques et objectifs donnés au *street art* soient transférés et attribués à l'atelier de *street art* ou que la définition du *street art* découle de la définition et des objectifs de l'atelier d'animation, une similitude et même une identité est constamment sous-entendue entre le *street art* et l'atelier de *street art* assuré par le secteur socio-culturel.

La question surgit alors de savoir quel est au final l'objet de ces définitions et même du livret *Graffiti & Street Art*. S'agit-il d'une interrogation sur le *street art* ou d'une interrogation sur les métiers d'animateurs ? En cherchant à donner du sens au *street art*, n'est-ce pas à leur propre travail que les animateurs en donnent ?

Par ailleurs, peut-on et doit-on considérer que l'atelier socio-culturel reproduit, sans l'affecter, les pratiques du *street art* ? Doit-on considérer ainsi que l'atelier de *street art* est une réplique à l'identique des pratiques de *street art* ? Faut-il croire que l'intégration du *street art* dans le secteur socio-culturel ne l'affecte pas – ainsi notamment de son support premier (la rue, les murs) et de son illégalité (intervention sans autorisation sur un support qui ne lui appartient pas) ?

### **Question de «récupération» : Que «se font» le *street art* et l'animation socio-culturelle ?**

Mais l'on pourrait aussi mener l'interrogation tout autrement. Plutôt que de supposer ou de sous-entendre une identité entre le *street art* «originel» (celui qui s'apprend et se fait dans la rue, sans l'intervention d'une association) et le *street art* «dénaturé» (celui qui, par exemple, s'apprend ou se fait dans un atelier organisé et subventionné), ne peut-on les envisager comme différents (et dégager préalablement leurs singularités) pour pouvoir se demander ensuite ce qu'ils «se font» mutuellement ? D'une part, il s'agirait d'envisager ce que les pratiques du *street art*, dans et par leur singularité, «font» au secteur socio-culturel - les apports mais aussi les transformations. D'autre part, et à l'inverse, il s'agirait d'évaluer ce que l'animation socio-culturelle, dans et par ses spécificités également, «fait» au *street art*. Bref, quels sont les allers et retours entre le *street art* et le secteur socio-culturel- allers-retours qui se traduisent notamment par un transfert d'acteurs (tantôt un individu est *street artist*, tantôt il est animateur) ?

Dans cette perspective, et en acceptant que le *street art* «originel» ne soit pas identique au *street art* «dénaturé» ou «institutionnalisé», ne pourrait-on envisager que l'animation socio-culturelle «récupère» le *street art*

(et qu'éventuellement d'ailleurs le *street art* «récupère» à son tour le secteur socio-culturel) ? Plutôt que de condamner la «récupération», ne faudrait-il pas l'affronter ? Récupérer, n'est-ce pas reprendre, réutiliser et parfois transformer - comme on récupère un objet aux encombrants pour en faire un autre usage, voire un autre objet ? Récupérer, n'est-ce pas détourner, capter un objet ou une pratique dans un dispositif nouveau ? Par ailleurs, n'y a-t-il pas diverses formes de récupération ? Y aurait-il des formes positives et d'autres négatives ? Si oui, à l'aune de quels critères juge-t-on qu'une récupération est positive ou négative ? Outre les formes de capture, ce sont évidemment les divers dispositifs dans lesquels il y a capture qu'il faudrait envisager. En quoi le dispositif socio-culturel n'est-il pas le dispositif artistique et en quoi leurs différences éventuelles provoquent-elles des captures différentes du *street art* ? Mais encore : pourquoi le secteur socio-culturel récupère-t-il le *street art* ? Qu'y cherche-t-il ? Qu'y trouve-t-il ? Comment le reprend-il dans son propre dispositif ? Comment dès lors l'affecte-t-il et le transforme-t-il ? Etc. Les mêmes interrogations se posent si l'on inverse les termes de la question : le *street art* récupère-t-il le secteur socio-culturel et, si oui, pourquoi ? Comment l'affecte-t-il ? Que lui fait-il subir comme transformation ? Par ailleurs, et si récupération il y a, pourquoi les parties en présence se laissent-elles récupérer ? Bref, la question de la récupération pourrait se dire ainsi : deux pratiques se rencontrent, non identiques, que se font-elles mutuellement ?

En assumant à la fois sa spécificité et son geste de récupération du *street art*, le secteur socio-culturel ouvrirait un champ nouveau de questions. Mais le livret *Graffiti & Street Art* ne suggère pas seulement de creuser les rapports entre le *street art* et le secteur socio-culturel. D'autres questions émergent qui ne concernent pas ce secteur en particulier mais l'ensemble de la société.

Comment le graff, considéré comme du vandalisme et même de la criminalité, en est-il venu à être sollicité par un échevin du tourisme ou de l'urbanisme ? Dans quel dispositif économique-politique notre société se trouve-t-elle pour qu'une telle transformation du graff soit possible ? Quels en sont les enjeux et les stratégies ? Comment encore, pour les autorités mais aussi pour le marché de l'art, ce qui était considéré comme laid est-il devenu beau ? Qu'est-ce qui départage le laid du beau ? (Le «tag», à la différence du «graff», ne continue-t-il pas de subir un jugement négatif, voire une condamnation politico-juridique, parce qu'il est considéré comme laid ?) Mais encore, en quoi le graff et le tag peuvent-ils être considérés comme subversifs ? De quelle subversion s'agit-il au juste ? Quels sont, aujourd'hui, les outils de subversion mobilisés ? Quelle puissance d'action ont-ils ? Les questions sont nombreuses et importantes.

## **CHOISIR UNE PISTE : LE STREET ART COMME PRATIQUE D'APPROPRIATION DE L'ESPACE**

Nous explorerons ici une seule des propositions contenues dans le livret de Sterkendries, *Graffiti & Street Art*. Certains animateurs considèrent le *street art* comme une manière, dans la société actuelle, de laisser une trace dans son environnement et comme une forme d'appropriation de son lieu de vie. Plutôt que d'envisager l'intervention du *street art* comme du vandalisme, il s'agirait de le concevoir comme une manière singulière «d'affirmer son appartenance à un endroit, à une ville»<sup>8</sup>, comme une manière aussi d'affirmer un attachement à son environnement. Attachement, appartenance, appropriation, marquage : le *street art* pourrait être envisagé comme une pratique qui transforme un espace neutre, objectif, en un espace «vécu», subjectif, en une forme de «chez soi».



Avec le *street art*, le graffeur ou le tagueur affirmerait quelque chose comme : «ceci n'est pas un espace, une ville, un quartier mais *mon* espace, *ma* ville, *mon* quartier». Partant de cette approche du *street art*, les animateurs attribuent à l'atelier de *street art* et, par conséquent, au secteur socio-culturel la mission d'interroger le rapport de l'habitant à son quartier ou à sa ville, d'interroger voire de pratiquer des formes nouvelles d'appropriation<sup>9</sup>.

Les pratiques d'appropriation de l'espace habité ont fait et continuent de faire l'objet de recherches d'un champ scientifique relativement peu connu, le champ de la «recherche urbaine» ou encore des études urbaines (*urban studies*). C'est ce secteur que nous proposons d'investiguer ici. Après une brève présentation de celui-ci (conjoncture de son émergence en France dans les années 1960 - orientation politique et scientifique), nous exposerons certaines pratiques d'appropriation de l'espace qu'il a mises au jour et analysées. Enfin, éclairés par les propositions de la recherche urbaine, nous reviendrons vers le *street art*. Nous laisserons toutefois en suspens la question des rapports entre le *street art* envisagé comme pratique d'appropriation de l'espace et le secteur socio-culturel ; cette question exigerait en effet un prolongement sous la forme d'un second livret.

# L'APPROPRIATION DE L'ESPACE

## PENSER L'URBANISATION ET L'URBANISME. LA «RECHERCHE URBAINE»

### Urbanisation et urbanisme

Née dans les années 1960-1970 en France, un peu plus tôt dans le monde anglo-saxon, la recherche urbaine (les *urban studies*) doit sa naissance à une conjoncture singulière. L'urbanisation massive et fulgurante du monde, amorcée au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'industrialisation, poursuit sa fuite en avant. Les villes se multiplient et deviennent de plus en plus grandes, pour atteindre des proportions inimaginables. Les campagnes, quant à elles, deviennent des terres à bâtir. Alors que la majorité de la population était rurale, elle s'urbanise en commençant par les pays industrialisés<sup>10</sup>. Des centaines de millions d'individus, la moitié de la population aujourd'hui, se concentrent dans les villes, villes dans lesquelles ces individus doivent trouver des logements, des emplois, et des conditions de vie satisfaisantes. Henri Lefebvre, un des penseurs majeurs de la recherche urbaine française de cette époque, y voit le passage du «rural» à l'«urbain». L'histoire humaine connaît selon lui une révolution sans précédent, dont l'issue est largement incertaine.

Dans les années 1950-1960, la France reconstruit le bâti détruit par la guerre mais elle cherche aussi, de manière inédite, à répondre à la crise du logement qui frappe les villes. L'intensité de la construction de logements nouveaux est sans précédent. L'Etat va soutenir deux formes principales de logement : d'une part l'habitat individuel de type «pavillonnaire» (ce que l'on nomme volontiers la «maison quatre façades»), dans des quartiers résidentiels situés en dehors des centres urbains<sup>11</sup> ; d'autre part, les immeubles d'habitat collectif, situés dans les banlieues ou dans les centres urbains.

Ce deuxième type d'habitat est largement inspiré des principes de l'architecture et de l'urbanisme dits «modernes», initiés par des architectes urbanistes comme Le Corbusier<sup>12</sup> et formalisés dans un texte fondateur, *La Charte d'Athènes*. Le courant moderne prône une logique de mise en ordre et de rationalisation maximale de l'espace urbain, devenu chaotique selon eux avec l'industrialisation. Fonctionnalité et suppression de tout élément superflu sont les maîtres mots. Les formes architecturales et l'organisation spatiale sont repensées à partir d'une géométrie épurée, standardisée et fonctionnelle.

La Charte prône en outre une division de l'espace urbain en «zones» qui correspondent, selon elle, aux besoins de l'homme du XX<sup>e</sup> siècle. Le logement, le travail, le loisir et la circulation - désignés comme les quatre principaux besoins humains - doivent être spatialement séparés les uns des autres et ce, au nom des meilleures intentions qui soient : offrir à tous des logements confortables, aérés et séparés des usines, offrir à tous des espaces verts et de loisir, des voies de circulation correctes, etc. Les centres historiques doivent, si nécessaire, être détruits. La rue elle-même doit être supprimée. L'adoption, partielle ou totale, de ces principes par les autorités publiques débouchera sur la destruction de certains quartiers et immeubles anciens dans les centres villes au profit d'une architecture «moderne» et, d'autre part, sur la construction de quartiers entiers de «barres» et de tours (les «grands ensembles» qui comprennent, pour la plupart, des habitations à loyer modéré, les «HLM»). Situés en bordure ou en dehors des centres urbains, ces «grands ensembles» deviendront, à partir des années 1980, les fameux «quartiers» et «banlieues».

## Critiques de l'urbanisme et création d'une science

Si l'objectif d'offrir un logement et un confort inédit aux habitants peut paraître louable - et s'il est d'ailleurs effectivement atteint dans des proportions non négligeables-, des voix s'élèvent pour contester ces nouveaux logements et la reconfiguration des villes et du paysage qui en découle. D'un côté, les adeptes de *La Charte d'Athènes* et du courant moderne condamnent l'habitat pavillonnaire<sup>14</sup>. D'un autre côté, des journalistes, des habitants, des militants et des scientifiques se constituent en détracteurs féroces de *La Charte d'Athènes* et de ses effets les plus visibles : le surgissement de quartiers de tours et de «barres» d'habitat collectif. Les constructions de ce type de logement sont de mauvaise qualité (absence d'insonorisation notamment) ; les routes (reliant les nouveaux quartiers au centre) et les équipements collectifs promis sont oubliés ; la forme et l'organisation du bâti sont jugés symboliquement violents, voire même pathogènes ; les expulsions des habitants vivant dans les quartiers anciens afin de les «moderniser» sont considérées comme des agressions ; etc.

En France, mais aussi dans la majorité des pays industrialisés, les critiques des politiques de logement et des politiques urbanistiques se multiplient<sup>15</sup>. L'Etat français va réagir de manière tout à fait surprenante. Prenant acte des critiques qui lui sont adressées, l'Etat va demander de l'aide aux scientifiques. Les sociologues seront les premiers sollicités et les recherches vont être financées dans des proportions quasi jamais égalées<sup>16</sup>. Des laboratoires et centres de recherche se constituent alors autour de cet objet nouveau (la ville, l'urbanisation, l'urbanisme), fruit d'une réalité nouvelle autant que d'une commande politique. La situation est rétrospectivement étonnante : l'Etat permet la naissance d'équipes scientifiques qui ont toujours gardé pour principale cible de leurs critiques l'Etat lui-même.



C'est que la «recherche urbaine» qui se constitue alors a pour principaux acteurs des chercheurs d'obédience marxiste. La recherche urbaine, comme toutes les sciences sociales d'alors, est largement dominée par le paradigme marxiste. Et les chercheurs, dans la foulée de certains mouvements d'habitants et de militants, vont produire une science urbaine «engagée». Contre l'Etat et bien sûr contre le système capitaliste, la «recherche urbaine» fait alliance avec les habitants/militants et revendique de nouvelles manières de fabriquer la ville et le logement. L'habitat, la ville, les conditions de vie dans la ville deviennent de nouveaux enjeux politico-sociaux. Jusqu'alors, l'attention des mouvements sociaux (ouvriers essentiellement) et des intellectuels progressistes avait été focalisée sur le travail et les conditions de travail. Désormais, on met à l'agenda politique et scientifique les enjeux «urbains».

### **Envisager l'espace comme une *production***

La recherche urbaine va ainsi réactiver la «lutte des classes» à partir non plus seulement du rapport entre le travail et le capital mais du rapport entre les conditions de vie et d'habitation (à l'échelle de l'habitat et de la ville) et du capital. Elle invente pour ce faire un concept nouveau : la «*production de l'espace*»<sup>17</sup>. Partagée par l'ensemble des penseurs urbains peu ou prou marxistes, l'idée que l'espace soit produit (et non donné) renvoie à une idée centrale de la pensée marxienne. Marx a proposé de considérer toute chose, même la plus «naturelle» en apparence, par exemple ce cerisier dans mon jardin, comme étant produite par l'activité humaine (le cerisier est arrivé dans nos contrées, après des voyages et des transactions commerciales, etc.). Reprenant la proposition marxienne, les chercheurs urbains marxistes vont envisager et analyser l'espace comme une production. Ils mettent ainsi en péril l'idée, ou le sentiment, communément partagé que l'espace habité par les hommes, est une «chose donnée immédiatement et de toute éternité, toujours semblable à elle-même» (Marx, 1997, p. 335).

L'espace n'a rien de «naturel», il est, lui aussi, le fruit d'un processus de production. Il faut envisager l'espace et *a fortiori* la ville, summum de l'artifice humain, comme une chose fabriquée par les hommes. Il y a donc une histoire de l'espace, celle de la production de l'espace par les hommes. L'histoire de l'espace, c'est bien sûr l'histoire des guerres, des conquêtes de territoires et des implantations de capitales, c'est l'histoire du commerce et de ses routes, c'est l'histoire des formes de propriétés (de l'espace), etc. Mais c'est aussi l'histoire des hommes qui fabriquent et construisent, ceux qui travaillent avec leurs mains et exécutent et ceux qui travaillent avec leur tête et dirigent (division du travail manuel et du travail intellectuel) ; c'est l'histoire de travailleurs organisés en corps de métier (spécialisation du travail) ; c'est l'histoire des outils et des matériaux (qui eux-mêmes ont dû être fabriqués avec des matières premières qui viennent peut-être de l'étranger, qui ont fait l'objet de transactions, etc.) ; c'est l'histoire de plans conçus par des politiques et des stratèges mais aussi des ingénieurs et des urbanistes, selon des exigences politico-militaires ou économiques, selon des règlements et des lois ; c'est l'histoire de la répartition des populations selon leur richesse ; c'est encore l'histoire des modes de vie et des formes culturelles liés à ces espaces ; etc. Pour les penseurs urbains marxistes, l'espace doit être envisagé comme le fruit d'un complexe réseau d'activités humaines sur lequel il faut précisément enquêter. Préalablement à cette enquête, il convient de dissoudre le présupposé largement partagé d'une neutralité de l'espace. L'espace n'est pas neutre, synthétisera Henri Lefebvre, mais *politique*.

## L'«appropriation de l'espace», naissance d'un concept

La recherche urbaine des années 1960 a également produit des interrogations sociologiques, philosophiques et anthropologiques qui sont, elles aussi, encore d'actualité<sup>18</sup>. Face à la révolution que connaît l'organisation spatiale (à l'échelle du logement comme à l'échelle de la ville), les penseurs urbains se questionnent sur les rapports de l'homme à l'espace et sur ce qu'ils vont nommer l'*habiter*. *Habiter* est envisagé comme un rapport spécifique de l'homme au monde et est irréductible, pour des penseurs comme Lefebvre, au *se loger* (qui désigne la seule fonction de l'abri). Dans la foulée, on va distinguer, avec Lefebvre encore, la *quantité* (fournie par les tours et barres de logements) et la *qualité* (incommensurable, la qualité de l'habitat est associée au mode de vie) mais aussi la *valeur d'usage* de l'espace habité (valeur non mesurable puisqu'elle relève de la pratique quotidienne de l'usager) et la *valeur d'échange* (valeur mesurable attribuée afin de pouvoir faire des échanges monnayés). A diverses échelles (habitat, quartier, ville), et à partir de divers points de vue (philosophique, sociologique, anthropologique), le rapport de l'homme à son espace de vie devient l'objet de multiples investigations.

Au cœur du questionnement sur l'*habiter*, apparaît l'idée d'appropriation (de l'espace). *Habiter*, n'est-ce pas d'abord *s'approprier* (un lieu) ? Comment les gens s'approprient-ils leur espace ? Peut-on s'approprier toute forme d'espace ? Le geste d'appropriation est-il vital ? Maintenant que l'architecte est obligatoire dans la construction du logement, que fait-il de l'appropriation par les habitants ? Mais encore : quels rapports la pratique de l'appropriation entretient-elle à la propriété ? Y a-t-il une différence entre le fait de s'approprier quelque chose et le fait d'être propriétaire de quelque chose ?



Des sociologues commencent à enquêter sur les divers types d'habitat et sur les manières dont les usagers les habitent. Qui sont les habitants, quels sont leurs usages, leurs pratiques d'appropriation de l'espace, leurs souhaits, besoins et désirs ? .

### **Premières enquêtes**

Une des premières équipes de recherche en sociologie urbaine va mener une étude sur l'habitat individuel et, particulièrement, l'habitat pavillonnaire<sup>20</sup>.

L'enquête s'inscrit dans le débat très vif entre ceux qui défendent l'habitat collectif et ceux qui défendent l'habitat individuel. Un décalage net apparaît : si l'habitat collectif (tout particulièrement celui des «grands ensembles») est défendu par une élite « progressiste » (architectes et urbanistes « modernes » mais aussi hommes politiques et intellectuels), les sondages rapportent quant à eux une toute autre préférence : les trois quarts de la population française vivent ou souhaitent vivre dans un habitat individuel de type pavillonnaire.

Les critiques de l'habitat pavillonnaire sont connues. Considéré comme le symbole, et même l'incarnation, de la classe moyenne nouvelle aspirant à un mode de vie bourgeois, il serait la matérialisation de «l'idéologie petite-bourgeoise». Désirer l'habitat pavillonnaire reviendrait à désirer le mode de vie et les valeurs propres au mode de production capitaliste : individualisme et repli sur soi, ignorance corrélative de l'autre et de la vie collective, focalisation sur son petit confort et oubli du bien commun, etc. Le pavillon constituerait tantôt le moyen de réaliser le désir d'être propriétaire, tantôt celui de fuir le présent en singeant des formes de vie et d'habitat traditionnelles (préindustrielles), jugées complètement archaïques. Bref, être du passé qui ignore la réalité de la société industrielle urbanisée dans laquelle il vit, ou être égoïste préoccupé par son confort et sa personne, celui qui aspire à l'habitat pavillonnaire à tort.

Tout en prenant acte des critiques adressées à l'habitat pavillonnaire, les chercheurs partent enquêter sur les habitants mettant ces critiques entre parenthèses. Que pensent les habitants ? Pourquoi préfèrent-ils tel habitat à tel autre ? De quoi ont-ils besoin ? En écoutant les paroles et les pratiques des habitants du pavillon, les sociologues découvrent un univers largement ignoré jusqu'alors : les besoins et les pratiques d'appropriation des habitants.

## **LES PRATIQUES D'APPROPRIATION : LA CONSTRUCTION D'UN «CHEZ SOI»**

Parmi d'autres, voici quelques pratiques d'appropriation de l'espace que les sociologues ont observées chez les habitants de maisons individuelles de type pavillonnaire.

### **Première forme de marquage de l'espace : la clôture**

Les habitants interrogés évoquent sans cesse la pratique de la clôture de l'espace<sup>21</sup>. On marque le dedans et le dehors. On borne et limite le dedans (ici commence et finit ma maison, mon «chez moi») et on marque le rapport au dehors (ici commence le monde de l'autre ou le monde commun). La clôture, constatent les sociologues, ne consiste pas, contrairement à ce qui est souvent dit, à se couper du monde en se barricadant. Il ne s'agit pas d'édifier une forteresse. Pratiquement, lorsque clôture il y a (à l'arrière surtout), elle n'est jamais totale mais partielle et nuancée (plus ou moins fermée, mais aussi plus ou moins belle). Par ailleurs, l'ouverture et la fermeture ne sont pas les mêmes lorsqu'elles se pratiquent à l'avant de la maison, ou à l'arrière. Là encore, il y a des modulations qui ne peuvent en aucun cas être réduites à une volonté de se cloîtrer. Il semble, au contraire, que la clôture ne consiste pas à se couper des autres mais à instituer des rapports à eux .

Pour les chercheurs, la clôture assure une double fonction : «elle vise à limiter - ou plutôt à ritualiser - les parcours de l'étranger vers l'intérieur ; elle vise aussi à limiter les parcours de l'intérieur vers l'extérieur»<sup>23</sup>. En instituant un dedans et un dehors et des passages divers de l'un à l'autre, la clôture de l'espace ne revient pas à se couper des autres mais consiste, au contraire, à s'inscrire et à organiser un réseau de rapports sociaux.

Pour les sociologues, le marquage de l'espace pavillonnaire ne peut dès lors être compris comme la traduction de l'attachement de l'habitant à la propriété. Il ne s'agit pas de «projeter l'édification d'une forteresse qui servirait d'assise matérielle, de trace de la propriété privée». La preuve en est, selon eux, que «dans la manière dont la clôture est hiérarchisée, on ne trouve pas la voie de la fermeture maximum (qui viserait la meilleure protection possible) mais une combinaison de deux variables : la variable ouvert/fermé (du plus ouvert au plus fermé), la variable laid/beau (du moins esthétique au plus esthétique)». Sans doute, ajoutent-ils, «n'y aurait-il pas besoin de tant d'explications si l'imagerie courante n'exposait le cas du pavillonnaire 'enfermé dans ses quatre murs' comme exemple de la déviation pathologique de l'instinct du propriétaire».

## Deuxième forme de marquage de l'espace : l'entretien, le passage du sale au propre

Nettoyer (rendre propre, faire passer du sale au propre) apparaît comme une pratique majeure d'appropriation et de marquage de l'espace<sup>24</sup>. Les sociologues soulignent néanmoins le fait que, dans la maison, tout l'espace ne doit pas être propre. Des parties peuvent et même doivent l'être moins (appentis, buanderie, sous-sol, jardin, etc.). Là, le nettoyage ne se fait pas de la même façon que dans les pièces d'habitation. Dès lors, si entretenir est une forme d'appropriation, décider de ce qui est sale ou non (déterminer les espaces du propre et du sale) en est une autre. Les chercheurs comprennent que lorsque l'habitant n'est pas en mesure de décider de ce qui est du domaine du sale et du domaine du propre, un vif sentiment de frustration, et même de dépossession, est vécu.

Ainsi, et par contraste, l'enquête relève combien les habitants d'appartements (immeuble collectif) ne peuvent déterminer ces domaines. D'une part, ils n'ont pas l'espace suffisant dans leur appartement (ou dans l'immeuble) pour pouvoir dédier une partie de celui-ci au «sale», besoin explicitement formulé par les habitants. D'autre part, les parties communes (cage d'escaliers, entrée, etc.) leur échappent : ils ne peuvent en faire un domaine du «propre» lorsqu'ils le souhaitent. Les parties communes sont quasi systématiquement sales (sauf dans l'immeuble bourgeois pourvu d'une concierge) alors que les habitants veulent, dans leur grande majorité, qu'elles soient propres. Les sociologues observent que « la contradiction entre la saleté des parties communes et le 'chez soi' engendre un vif sentiment de frustration, parce que l'espace public dément l'espace privé : 'Quand je rentre le soir, que je vois comment c'est entretenu l'escalier, j'ai honte de dire que je vis là dedans' ». Cette forme de non appropriation de l'espace engendre des tensions dans les relations de voisinage.

«Cette frustration engendre une vive agressivité à l'égard des voisins et du 'ils', responsables mythiques de l'immeuble collectif. Ce 'ils' ou ce 'on' font partie du système auquel s'oppose l'habitant de l'immeuble collectif. La raison de cette frustration est facile à comprendre : la répartition du sale et du propre témoigne pour l'habitant. Si l'entrée et les escaliers opposent un témoignage contraire, il n'est plus possible qu'il soit satisfait 'en profondeur' de son habitat. La possibilité qu'il devrait avoir de le marquer rituellement lui est enlevée, et même plus : elle lui est niée. On lui dit à propos d'un espace que, inconsciemment, il considère comme sien : 'non seulement cet espace n'est pas à toi, mais encore il va être marqué de telle façon que ce qui te reste d'espace en sera affecté. De la saleté de l'entrée, on inférera la saleté de ton appartement'.»

(Raymond , Haumont , Dezès , Haumont , 2001, p. 63)

### **Troisième forme de marquage : l'aménagement et la transformation des «espaces de réserve»**

Si certains espaces de la maison peuvent être consacrés au «sale», certains - parfois les mêmes - peuvent aussi être transformés. La cave ou l'appentis mais aussi le placard et le débarras ou encore le grenier («espaces de réserve» ou «de renvoi» disent les sociologues) sont des espaces largement appropriés à travers l'aménagement et la transformation<sup>25</sup>. «L'espace aménageable définit la possibilité d'une fabrication, donc l'existence d'un pouvoir de décision dont l'exercice marque fortement l'espace. Changer le statut de l'espace, ce n'est plus simplement le considérer comme espace de renvoi, c'est dans une deuxième phase fabriquer un nouveau logement ; c'est ainsi qu'à Lens, on aménage fréquemment une buanderie en cuisine, un appentis en buanderie». L'enquête relève l'obstination avec laquelle les habitants s'empressent de détourner l'espace tel qu'il a été conçu par un tiers (en l'occurrence l'architecte).

La possibilité de transformer un espace de réserve (espace vide) en un espace aménagé, c'est-à-dire la possibilité de détourner l'espace conçu et fabriqué par un autre, constitue l'un des éléments majeurs exprimés par les habitants.

Or, dans la mesure où elles revendiquent une rationalisation et une fonctionnalité maximales des espaces, les constructions collectives inspirées par les urbanistes modernes percutent de plein fouet ce besoin des habitants. Pour la première fois dans l'histoire, l'architecture projette en effet un espace entièrement pensé et déterminé. Il n'y a aucun vide, aucun flou. La transformation, le détournement y sont extrêmement difficiles, voire impossibles. Toute forme de détournement est d'ailleurs sévèrement condamnée par la morale politico-architecturale : détourner l'espace reviendrait à surinvestir la sphère privée et à se désintéresser corrélativement de la vie collective... A cette condamnation grossière, mais néanmoins dominante, les sociologues opposent leurs observations : l'aménagement et le marquage de son «chez soi» sont «sans grand rapport avec l'attitude sociale générale de l'habitant du pavillon». Bien plus, on l'a dit, l'aménagement de l'espace «vise presque tout de suite une socialisation : fermer l'espace, l'aménager, tout cela n'est pas fait dans l'isolement, mais au contraire dans les relations». Enfin, ils rappellent aux architectes et aux pouvoirs publics en charge du logement la nécessité absolue de ne pas ignorer le besoin d'un espace à marquer. Les sociologues s'interrogent : si le logement collectif ne permet pas le marquage de l'espace, peut-il y avoir un transfert vers d'autres formes de marquage ?

### **Quatrième forme : faire/avoir/être dans «son coin»**

«Mon coin» est à l'espace ce que «mes affaires» sont aux objets. Et d'ailleurs «mes affaires» ne sont pas n'importe où mais dans «mon coin». «Les objets sont universellement rangeables, leur place ne dépend pas de la personne qui les range, bien que cette place soit strictement assignée. Au contraire, les 'affaires' n'ont qu'un statut personnel, lié à la personne qui seule peut les manipuler. Les affaires marquent le coin : 'dans mon coin, je fais tout, j'abandonne, je laisse ; si on n'a pas de coin, il faut débarrasser, ça fait désordre quand quelqu'un vient'.» Plus ou moins aménagé, le coin est, dès l'enfance, le lieu où l'on range ses affaires. Il ne s'agit pas seulement d'un morceau d'espace et d'un ensemble d'objets, disent les sociologues, mais d'un espace et d'un ensemble d'objets appropriés par une personne. La personne marque ces objets et cet espace et, en retour, la personne se définit à travers ces objets et cet espace.

### **S'approprier l'espace, un besoin fondamental ?**

Clôturer, nettoyer, aménager/transformer/détourner l'espace, faire «son coin» mais aussi décorer ou embellir, autant de pratiques qui donnent corps à ce que l'on nomme l'appropriation de l'espace et qui signifie, au final, la transformation d'un espace en un «chez soi»<sup>26</sup>. Le «chez soi», l'espace approprié, le territoire sont des espaces qui ont été pratiqués et marqués. Ce ne sont pas des espaces neutres, quelconques, conçus ou vus «objectivement». Il y aurait ainsi bien peu de comparaison possible entre la cartographie ou le relevé objectif d'un espace et la carte de ce même espace en tant qu'il est perçu, vécu, utilisé et approprié par un individu.

Pour les sociologues qui ont enquêté auprès des habitants, les pratiques d'appropriation constituent des «tendances» et même des «pulsions» profondes, une sorte d'instinct premier peu ou pas socialisé. En se référant à l'inconscient freudien, ils en parlent comme du «ça» de l'habitant. Ces «pulsions» ne seraient d'ailleurs pas le propre de l'homme puisqu'on les observe dans certaines communautés animales : «(...) l'acte de fermer l'espace et l'acte de le marquer renvoient à une tendance dont l'homme n'est pas l'exclusif détenteur (...).

Les travaux des sociologues et des psychologues des sociétés animales ont montré que les animaux marquent et ferment leur espace (de quelque manière que cet espace puisse être défini). Il s'agit là d'une tendance très générale (...)»<sup>27</sup>.

Sans pouvoir préciser ici le statut de cette «tendance très générale», relevons seulement que les besoins d'appropriation de l'espace vécu/habité apparaissent de manière récurrente chez les habitants interviewés.

Et si les habitants des immeubles collectifs aspirent autant à vivre dans une maison c'est, selon les sociologues, non pas parce qu'ils sont réactionnaires ou individualistes, comme certains architectes et intellectuels progressistes le laissent entendre, mais parce que leur besoin d'appropriation de l'espace de vie est «frustré», voire nié. La conclusion de l'enquête est nette. Ce qui demeure prioritaire pour les habitants, et qui guide vraisemblablement leur goût, est la possibilité de marquer et par conséquent de maîtriser l'espace. Dire que le français préfère le logement individuel au logement collectif parce qu'il fait le choix d'une vie asociale est une explication qui passe totalement à côté des besoins énoncés. Le logement collectif est rejeté par les habitants parce qu'ils y sont «privés des compétences qui fondent la préférence pour la maison individuelle : le droit de clore ou de planter, la possibilité de transformer la maison à leur goût, l'indépendance dans l'habitat (...)».







NEW YORK CITY

BRONX  
POSTO

Treize  
Punto

ch NA

Los Angeles

EMILE  
4820  
DIBON  
KOSO MATI  
DRECH HA  
KAMIEKA



CAMIN CAMINILLE

4820  
SOTIA

P.T.  
SOFIA

Indepédeza

PALIMOS  
PALIMOS

BORRA  
De Be

Diablo

Donna  
domingos

Bitcha

Bitcha  
d'angak  
tite

SCARIES  
MONTANA

S MONEY

DEAD  
16  
20

PHOTO PRISON VERRIERS ©FREDERIC MIGNON

Constituer une «sphère du chez soi et de l'intime» tout en instituant un rapport aux autres constitue un besoin impérieux.

Enfin, les sociologues affirment que l'enquête qu'ils ont menée leur a fait voir «un aspect étonnant du pouvoir de l'homme sur son espace : celui de faire surgir, littéralement d'un mouchoir de poche, un monde bien complet, bien à lui». L'homme s'approprie son espace et produit, par cette appropriation même, un monde à lui. Du plus petit espace disponible, il en fait «un monde à lui».

Certains espaces favorisent cette compétence (la maison individuelle), d'autres la défavorisent (l'habitat collectif du «grand ensemble»), mais toujours l'habitant cherche, par diverses manières, à créer son monde. Même dans l'espace le plus restreint ou le moins disponible à l'appropriation, même dans l'espace le plus hostile, on trouve encore des pratiques d'appropriation. Que l'on pense à l'espace carcéral. Les nombreux marquages, inscriptions et gravures, des cellules témoignent de ce besoin ou de cette volonté de faire surgir d'un mouchoir de poche, un monde à soi. Réduit parfois à un morceau de mur le long d'un lit, l'espace de vie est encore soumis à des pratiques de construction d'une sphère privée/intime . Il resterait toutefois à évaluer les effets psycho-sociaux des espaces peu appropriables voire non appropriables. Que génère la négation, partielle ou totale, du besoin d'appropriation ?

## DE L'HABITAT À LA VILLE, POUR UN «DROIT À LA VILLE»

### L'appropriation de l'«espace public»

Dans les années 1960, les pratiques d'appropriation commencent à être observées à l'échelle de l'habitat, mais elles vont l'être également à l'échelle de la ville.

L'appropriation de l'espace ne se joue pas seulement au niveau de l'habitat et de la «vie privée», on la trouve à l'œuvre à l'échelle de la collectivité et de la «vie publique». Contrairement à ce que le terme espace public ou vie collective pourrait laisser entendre, il ne s'agit pas de désigner un espace ou une collectivité sans contours et sans bornes. On se fourvoierait à opposer une sphère privée clôturée, fermée<sup>30</sup> à une sphère publique ouverte, non balisée, non délimitée. La vie sociale publique (non privée) comme l'espace social public sont eux aussi organisés, bornés mais aussi... appropriés.

Il y a une forme de «chez soi» ou plutôt de «chez nous» qui se constitue à l'échelle collective (quartier, village, ville). Toute ville, tout quartier n'est pas ma/notre ville ou mon/notre quartier. Pour devenir mien/nôtre, l'espace collectif public a dû être investi, utilisé, occupé, etc. Là aussi on trouve des clôtures, des jeux sur le fermé et l'ouvert, des aménagements d'«espaces de réserve», du nettoyage, de l'embellissement, des usages en tout genre, etc. Les pratiques aperçues dans l'habitat privé sont observées dans le quartier ou la ville. Espace balisé, tracé, marqué, utilisé, ritualisé, l'«espace public» ou collectif (celui d'une communauté) est un espace qui, depuis l'histoire la plus ancienne, est d'abord un espace approprié. L'individu venant d'un autre lieu (le voyageur, le touriste, etc.) n'y est d'ailleurs pas «chez lui» lorsqu'il traverse un espace approprié, il y est l'«autre», l'«étranger». Pour la pensée urbaine, il va de soi que la construction de l'identité (d'un «moi», d'un «nous», d'un «autre», etc.) se joue aussi à travers l'appropriation (ou la non-appropriation) de l'espace.

## Une ville non appropriable ?

Mais la recherche urbaine ne va pas se contenter d'enquêter et de s'interroger sur les pratiques d'appropriation de la ville ou de l'espace social public. Elle va, d'une voix quasi unanime, et en alliance avec des organisations militantes, dénoncer le fait que la ville est de moins en moins appropriable par ses habitants. Parmi les raisons invoquées, relevons-en trois. L'une concerne l'organisation spatiale proprement dite (l'urbanisme) ; l'autre concerne la prise de décision concernant cet urbanisme (le politique) ; la troisième concerne la privatisation massive de l'espace (l'économique).

### L'urbanisme en question

Comme on l'a aperçu, l'habitat collectif pensé de manière sur-fonctionnelle et sur-rationalisée est un habitat difficilement appropriable. Selon les chercheurs urbains, il en est de même pour l'espace urbain collectif lorsqu'il est soumis à une telle logique. La rationalité de *La Charte d'Athènes* s'est en effet appliquée autant à l'habitat privé qu'à l'organisation urbanistique. Aux appartements en immeubles collectifs hyper planifiés et organisés - sans «espaces de réserves», sans espaces détournables, etc. - correspond une ville type dont les «grands ensembles» et les «villes nouvelles» sont l'incarnation. La plasticité de l'espace, la possibilité de le modeler, de le transformer et donc de se l'approprier y sont très faibles. Autre revers de la logique urbanistique alors à l'œuvre : les repères spatiaux historiques sont détruits. La centralité - la concentration en un lieu dense des activités et des gens - disparaît au profit d'un éclatement ; le déploiement aléatoire des rues et des places, hérité du Moyen Âge, est détruit au profit d'organisations rationnelles (ex. le quadrillage).

Lefebvre affirmera que, dans les grands ensembles, «toute la réalité urbaine perceptible (lisible) a disparu : rues, places, monuments, espaces de rencontre. Il n'est pas jusqu'au café (bistrot) qui n'ait suscité le ressentiment des 'enssemblistes', leur goût de l'ascétisme, leur réduction de l'habiter à l'habitat.»<sup>31</sup>

L'urbanisme fonctionnaliste ou moderniste, soutenu et appliqué par des politiques publiques en quête d'efficacité, sera mis en cause au point d'être considéré comme pathogène. Autour notamment du concept d'«hygiène mentale», des hypothèses issues de la psychologie sociale et de la psychiatrie affirment un lien de cause à effet entre l'aménagement de l'espace et le bien-être psycho-social (Choay, 1965, ch. VIII). L'urbanisme fonctionnaliste, alors dominant, est désigné comme responsable de divers troubles psychiques et sociaux. On parlera d'ailleurs de «sarcellite» pour désigner «les désordres mentaux» attribués à ce type d'organisation spatiale (pour rappel : ordre géométrique, espace répétitif, hyper fonctionnalisé et monofonctionnel (cité «dortoir»), laid, standard, etc.). Comme le résume Choay, «l'indifférenciation et l'homogénéité assurées par la standardisation et le zoning sont apparues comme des facteurs de monotonie, d'ennui, et par là même de dédifférenciation psychique ou d'asthénie».

Au début des années 1960, Leonard Duhl, psychiatre américain préoccupé par l'aliénation mentale et l'alcoolisme, intégrera dans sa réflexion la dimension écologique (le rapport à l'environnement) et se spécialisera dans les environnements nouvellement urbanisés. Pour lui, l'effet de l'environnement est tel sur le comportement humain, qu'il ira jusqu'à affirmer que «l'architecture et l'urbanisme (*city planning*) sont un élément de la solution du problème de l'alcoolisme» (Duhl, *Elimination of poverty*, 1961)<sup>32</sup>.

De manière un peu plus nuancée, Duhl analysera les réactions des populations de travailleurs pauvres américains, d'origines ethniques diverses, face aux solutions de logement qui leur sont proposées. Ces habitants préfèrent «leur» bidonville à un logement et à un quartier salubres mais hyper fonctionnels. Quitter «leur univers à eux», leur «chez eux» constitue un sacrifice trop grand pour ces habitants. Comme le précise par ailleurs Duhl, ces «chez soi» que sont les bidonvilles ont des qualités (qualités qui entraînent la préférence des habitants) que les urbanistes ne saisissent pas et ne parviennent pas à reproduire. Un habitant de bidonville préférera dès lors un autre bidonville plutôt qu'un logement standard de «boite à sardines», perçu comme un «monde menaçant» et étranger.

«Se voir imposer les boîtes à sardines stérilisées des nouveaux ensembles d'habitation, être contraint de quitter leur univers à eux pour un monde menaçant et lointain est pour eux un trop grand traumatisme.

Ils préféreront vraisemblablement un autre bidonville ou un autre îlot insalubre aux nouveaux ensembles ou aux nouvelles cités-jardins qui sont tout ce que nous avons à leur offrir. (...)

Les bidonvilles et autres agglomérations de ce type offrent, pour de nombreux groupes de population, des attraits dont aucun urbaniste n'a, à ce jour, trouvé d'équivalent. Ce n'est point à dire qu'il faille conserver les bidonvilles et les îlots insalubres des grandes villes, mais simplement qu'il faut trouver les moyens pour que les villes nouvelles puissent satisfaire les aspirations de toutes les couches de leur population. Certes, l'amélioration du confort et du bien-être peut transformer le mode de vie et elle possède son attrait ; mais un changement de vie involontaire peut coûter très cher à certaines personnalités.

Toute une variété d'affections mentales, en apparence dénuées de lien entre elles, peuvent être attribuées par une analyse attentive, au traumatisme que constitue un changement forcé de style de vie. C'est sur les groupes économiquement et socialement défavorisés que retentit le plus lourdement la façon dont les urbanistes traitent notre espace physique. Le droit de ces classes à satisfaire leurs aspirations et leurs besoins exige qu'on donne une nouvelle dimension à la planification matérielle de l'aménagement urbain.»<sup>33</sup>

Par delà l'analyse simplificatrice des conditions de vie, il n'en demeure pas moins que cet auteur, aux débuts des années 1960, attire l'attention sur un facteur souvent peu investi en psychiatrie, à savoir l'environnement bâti et le rapport de l'individu à celui-ci. L'urbanisme ou ce que Duhl nomme la «planification matérielle de l'aménagement urbain» a des effets psycho-sociaux. Certains espaces, par leur organisation et leur forme, seraient traumatisants, c'est-à-dire d'abord non conformes aux besoins de l'individu et, donc, non appropriables.

### **Le politique en question**

Les acteurs de la recherche urbaine dénonceront également l'intervention de plus en plus puissante du politique et de l'administration sur l'organisation de l'espace urbain public. Politiciens, fonctionnaires, mais aussi experts et spécialistes d'un État de plus en plus technocratique ont pris le pouvoir dans l'organisation et l'aménagement de l'espace collectif. Architectes et urbanistes sont devenus obligatoires dans le processus de production de l'espace. Les habitants sont dépossédés de la possibilité de réfléchir, de décider et d'agir sur leur espace. Si, aujourd'hui, une telle dénonciation surprend «de mémoire d'homme», on ne se souvient plus des temps où l'espace public n'était pas aménagé



par le pouvoir politique - il n'en demeure pas moins que les observateurs des années 1960 voient l'Etat et ses experts acquérir un pouvoir de décision de plus en plus considérable en matière urbanistique et architecturale. Les habitants/usagers/citoyens sont de plus en plus dépossédés de la maîtrise de leur espace de vie, de la compétence qu'ils ont à le penser autant que du savoir-faire qu'ils ont pour l'aménager.

### **Appropriation & propriété**

Sans pouvoir entrer ici dans les nombreuses et complexes stratégies politiques et économiques qui touchent l'espace et qui sont alors mises au jour<sup>34</sup>, relevons simplement le fait que la privatisation de l'espace devient une préoccupation majeure. A des échelles inédites (morceaux de ville et même ville entière), l'espace peut devenir une propriété privée. Comment pouvoir s'approprier collectivement un espace de vie si celui-ci est totalement privatisé c'est-à-dire soumis à la volonté de ses propriétaires et parfois même à des législations spécifiques (c'est-à-dire distinctes des législations s'appliquant à l'espace public, au sens ici de propriété de la collectivité) ? Comment s'approprier un espace qui est soumis à la volonté d'un seul (son propriétaire) et auquel on ne peut plus parfois même accéder ? Surgit alors une question majeure : quels liens la propriété entretient-elle à l'appropriation ? Faut-il être propriétaire pour pouvoir s'approprier un espace ? *A contrario*, être dépossédé ou désapproprié d'un espace signifie-t-il sa non-propriété ?

Des penseurs comme Henri Lefebvre ont insisté sur la distinction qu'il y a entre le fait de la propriété et le fait de l'appropriation. Pour prendre un exemple commun, il va de soi qu'on peut parfaitement s'approprier un logement, en tant que locataire en l'occurrence, sans en être propriétaire. Inversement, on peut ne pas s'approprier un espace tout en étant propriétaire.

Faire usage d'un espace, le «faire sien », en faire un «chez soi» ne signifie pas en faire sa propriété - titre juridique qui permet d'entrer dans le jeu économique : être propriétaire, c'est avoir la possibilité de vendre un espace (ou un bien) afin de faire une plus-value. Alors que l'appropriation donne à l'espace une «valeur d'usage» (affective, subjective, psychologique, etc.), la propriété lui donne une «valeur d'échange» (une valeur marchande, «objective» qui permet de vendre son bien sur le marché). Celui qui s'approprie fait usage, rend «propre», fait «sien», tandis que celui qui est propriétaire possède un titre juridique et une valeur économique<sup>35</sup>.

Aussi, et pour reprendre l'exemple abordé plus haut, l'habitant de la maison «pavillonnaire» n'a-t-il pas besoin d'être propriétaire de son habitation pour l'investir affectivement/subjectivement.

Sa pratique de la clôture ou l'aménagement de son garage sont autonomes du statut de propriétaire. On l'a aperçu, l'enquête sur l'habitat pavillonnaire refuse de céder à l'analyse commune qui interprète et réduit le marquage, l'appropriation et la clôture du territoire au signe d'un attachement particulier à la propriété.

Autrement dit, les sociologues prennent le risque d'affirmer que la tendance à marquer son espace ne peut pas être expliquée par l'attachement de notre société capitaliste à la propriété privée. Mieux, ce serait plutôt, disent-ils, ce rapport social (la propriété privée) qui pourrait être expliqué par cette tendance au marquage. «Au niveau auquel nous nous plaçons, la propriété n'est donc pas un élément explicatif, c'est plutôt un élément expliqué, ou justifié» (Raymond et al., 2001, p. 59).

Cela étant dit, les penseurs urbains, marxistes pour la plupart, tirent la sonnette d'alarme quant à la privatisation de l'espace. Celle-ci prend une telle ampleur qu'elle va générer des phénomènes inédits dans l'histoire humaine.

Dans des proportions jamais atteintes, l'espace est devenu une marchandise qui se vend et s'achète, sur laquelle on spéculé, comme n'importe quel objet. L'espace, nouveau bien rare ?

### «Droit à la ville» & «lutton urbaines»

Les penseurs urbains observent et dénoncent ces nouveaux phénomènes. L'un d'eux, Henri Lefebvre, formulera un «droit à la ville». Dans son livre *Le droit à la ville*, sorte de manifeste politique publié deux mois avant Mai 68<sup>36</sup>, Lefebvre revendique le droit de vivre dans des espaces formellement appropriés et appropriables (et non dans des espaces urbanisés comme le grand ensemble ou la périphérie sans limites et sans formes) ou encore le droit d'habiter l'espace (urbain) c'est-à-dire d'en faire usage, et donc de se l'approprier. Le «droit à la ville» s'oppose à l'espace sur-programmé, hyper déterminé des concepteurs mais il s'oppose aussi à la privatisation massive de l'espace comme à la dépossession des habitants de leur puissance de juger et de décider. Pour ces diverses raisons, Lefebvre et d'autres sociologues urbains comme Ledrut, iront jusqu'à affirmer que l'espace (urbain) est, dans la société actuelle, en voie d'être colonisé. Cette situation va, selon eux, créer une forme nouvelle de servitude, une nouvelle forme d'aliénation<sup>37</sup>.

Contre des expulsions, contre des rénovations (qui entraînent des expulsions), contre l'embourgeoisement des centres urbains, contre des privatisations, contre des projets d'urbanisme, etc. des habitants s'organisent (ex. naissance des comités de quartier), des militants s'associent et des combats politiques nouveaux apparaissent au devant de la scène. Surgissent ainsi des revendications et lutton nouvelles, non liées au travail, que les penseurs urbains nommeront «lutton urbaines»<sup>38</sup>.

## De l'appropriation psycho-anthropologique à la revendication politique

Les sociologues de l'enquête sur l'habitat pavillonnaire nous présentent les pratiques d'appropriation comme une «tendance» ou une «pulsion» qui relèverait de l'inconscient et serait propre à tout homme, voire à tout animal. C'est aux niveaux psychique et anthropologique que l'analyse se joue ici. On constate que les habitants déploient des pratiques d'appropriation de leurs espaces de vie et on affirme que ces pratiques relèvent d'un besoin fondamental. Mais le «droit à la ville» et les «luttés urbaines» nous font voir une autre dimension possible de l'appropriation : sa portée politique.

Bien qu'il serait important de prendre le temps de distinguer ce qui relève du politique ou non - et donc de fournir une définition minimale du politique - il faut ici s'en tenir à envisager, le fait que tout n'est pas politique.

A moins de dissoudre le «politique», il semble nécessaire d'envisager que toute pratique relevant de l'appropriation n'est pas forcément un acte politique. Une pratique d'appropriation (quel que soit par ailleurs son degré d'inventivité) ne constitue pas nécessairement une résistance à une forme de pouvoir ni la défense d'une revendication dans la sphère publique. Clôturer et marquer son espace, l'entretenir (ou le salir), l'embellir, etc. constituent des pratiques d'appropriation. Revendiquer l'usage de son logement (en tant que locataire ou squatteur menacé d'expulsion), refuser d'être expulsé (pour un projet de rénovation par exemple), lutter contre la spéculation immobilière et la privatisation de l'espace, revendiquer le «droit au logement» constituent des pratiques politiques qui défendent le droit à l'appropriation de l'espace.

# CONCLUSION. RETOUR SUR LE *STREET ART* ET L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

## LE *STREET ART*, UNE PRATIQUE D'APPROPRIATION DE L'ESPACE ?

La pensée urbaine permet de prendre acte de l'environnement mondial qui est désormais le nôtre, un environnement hyper urbanisé et ce, sous des formes inédites dans l'histoire. Il ne s'agit pas d'une multiplication de villes comme en connaît l'histoire européenne. Il s'agit d'une société où l'espace se vend, se loue et s'achète comme n'importe quelle marchandise. Il s'agit d'une société où l'espace peut-être hyper organisé et fonctionnalisé, en Occident hier, en Chine aujourd'hui. Il s'agit de villes tentaculaires (les mégapoles) mais aussi de banlieues sans limite et sans forme. Il s'agit encore de types d'habitats inédits dans l'histoire.

Des tours d'habitats collectifs standards construits en masse (de Sarcelles dans les années 1950 à Shenzhen aujourd'hui) aux «maisons quatre façades» qui grignotent le territoire rural, les habitants réinventent leurs modes d'habiter. Est-ce dans ce contexte précis, à l'aune de cette urbanisation inédite, qu'il faut envisager le *street art* ? *Street art*, dit-on, art de rue ou encore «art urbain», mais de quelle rue, de quel «urbain» s'agit-il ? Si l'on peut faire le lien, comme on l'entend parfois, entre le *street art* graphique actuel et les peintures rupestres de la préhistoire, ne faut-il pas d'abord envisager nos *street arts* à l'aune de l'environnement urbain mondial qui est désormais le nôtre ?

Rappelons-nous. Des travailleurs du secteur socio-culturel - source d'inspiration de ce livret - envisagent le *street art* comme une pratique d'appropriation d'un espace, comme une manière singulière «d'affirmer son appartenance à un endroit, à une ville» (Sterkendries, 2013, p. 34, 35, 38). Par la pratique du *street art*, le graffeur ou le taggeur s'approprierait un espace et affirmerait son attachement, voire son appartenance, à un lieu.

Le long détour par la recherche urbaine que nous avons effectué permet-il de nourrir la question de savoir si le graff et le tag constituent des pratiques d'appropriation de l'espace ? Dans l'enquête sur les pratiques d'appropriation de l'habitat (pavillonnaire) que nous avons explorée, les sociologues se demandaient s'il ne pouvait y avoir, dans le cas où le logement ne permettait pas les pratiques classiques d'appropriation, un transfert vers d'autres formes de marquage. Ils envisageaient ainsi la possibilité que de nouvelles formes d'appropriation apparaissent. Mais lesquelles ? L'enquête ne le dit pas. Peut-on envisager les pratiques du graff et du tag comme une de ces formes alternatives de marquage ou d'appropriation ? Et si oui, faut-il établir un lien causal entre l'habitat collectif des «grands ensembles» où l'espace est difficilement appropriable et le *street art* ? De la cage d'escaliers et du hall d'entrée de l'immeuble collectif aux murs extérieurs des «grands ensembles», dans des espaces de vie de moins en moins libres et appropriables, tagger ou graffer, n'est-ce pas marquer un «chez soi» ? N'y a-t-il pas là de nouvelles pratiques qui consistent à construire un monde à soi «à partir d'un mouchoir de poche» ? Mais que penser alors lorsque le *street art* se déploie dans les villes historiques où l'urbanisme et le logement permettent encore les formes classiques d'appropriation ? Pourquoi faudrait-il recourir à des pratiques d'appropriation alternatives si les pratiques classiques demeurent possibles ?

Ne faut-il pas envisager alors le fait que ce ne sont pas seulement les formes architecturales et urbanistiques qui sont en cause ?

### Obêtre

A la question initiale (le *street art*, le graffiti et le tag, constituent-ils une nouvelle forme d'appropriation de l'espace urbain ?), le *street artist* Obêtre semble répondre de manière positive. De manière surprenante, la pensée d'Obêtre rencontre les observations des sociologues à propos de l'habitat. Il envisage en effet le graff ou le tag comme, d'une part, une pratique d'embellissement (de la ville) et, d'autre part, comme une pratique qui joue avec le sale et le propre. Premièrement, le *street art* engage un processus de passage du laid au beau – il embellit les murs et la ville et constitue par là même, on peut le supposer, une pratique d'appropriation. Obêtre interroge alors le partage beau/laid et le passage de l'un à l'autre. Quand le laid devient-il beau et, inversement, quand le beau devient-il laid ? Il constate que, dans l'histoire de l'art et de l'esthétique, ce qui a été jugé laid peut devenir, un jour, beau. Pourquoi ? Que se passe-t-il ?

Par ailleurs, il nous suggère cette autre remarque : si le graffeur envisage son acte comme une forme d'embellissement (de son quartier, de sa ville), des habitants (qui partagent le même espace) peuvent parfaitement considérer que cette pratique enlaidit leur espace de vie et peuvent, par là même, s'en sentir dépossédés. Autant le fait d'embellir constitue une pratique d'appropriation, autant le fait de subir une pratique qu'on juge «enlaidissante» constitue une forme de désappropriation. Surgit alors la question du «commun», de la collectivité : comment fait-on pour partager un même espace de vie à partir de jugements esthétiques divergents ?

Deuxièmement, Obêtre envisage le graff/tag comme une pratique en lien avec le nettoyage, avec le passage du sale au propre. Il a réalisé une sorte de graff dans un tunnel bruxellois sali par la pollution («le tunnel au dessous de la gare du Midi, en bas de Théodore Verhaegen»). Il écrit non pas avec une peinture mais par un nettoyage de la crasse accumulée sur les murs. Il retire du mur, à l'aide d'un chiffon, la «couche de métaux lourds, de dioxine de carbone et de graisse de pétrole». Obêtre s'approprie, par un tel nettoyage, un espace qui est quotidiennement utilisé par les automobilistes qui passent ou stationnent dans ce tunnel et le polluent. Au fond, aux automobilistes qui s'approprient l'espace commun (un tunnel en l'occurrence) en le polluant, Obêtre oppose une appropriation par le nettoyage.

Le nettoyage se fait ici par l'écriture qui elle-même ne se pratique pas à l'aide d'une encre ou d'une peinture mais par un retrait de la crasse. Les mots alors écrits ne sont pas anodins : «LE MAL PROPRE». Obêtre ne se contente pas de s'approprier les lieux par le nettoyage/écriture, il interpelle par ces mots le passant sur la question même du sale et du propre. Et renvoie d'emblée au livre de Michel Serres, *Le Mal propre*. Polluer pour s'approprier ? , dans lequel celui-ci interroge l'habiter et l'appropriation de l'espace. En jouant sur les mots (le «malpropre», le «mal propre»), Serres et Obêtre à sa suite rejoignent les questionnements de l'enquête sociologique menée dans les années 1960. Pour eux, une manière de s'approprier – une manière de rendre «propre» au sens de faire sien – consiste à salir, à polluer comme «le crachat souille la soupe» dit Obêtre.

Obêtre pousse plus loin encore sa réflexion. Jouant encore sur les termes, le propre renvoie pour lui tantôt à l'état de propreté (ce qui n'est pas sale), tantôt à l'appropriation (faire sien, ce qui est propre à quelqu'un).



Mais il affirme, à la différence cette fois des penseurs urbains des années 1960, une identité entre l'appropriation et la propriété. « (...) propriété, propreté, même combat dit par le mot de même origine et de même sens. La propriété se marque comme le pas laisse sa trace ». Obète interroge une importante facette de l'appropriation : son rapport à la propriété. Faire sien, rendre propre (au sens de s'approprier et, éventuellement, de s'approprier par le nettoyage), est-ce devenir propriétaire ? S'inspirant de Serres encore, il répond positivement : « Dans son livre, Michel Serres oppose au Mal Propre (cette tare, cette volonté de s'approprier les choses de ce monde) le Bien Public : une manière d'être non plus propriétaire du monde mais bien locataire, respectueux, solidaire et partageant »<sup>40</sup>. L'appel d'Obète et de Serres est net : transformons notre rapport au monde et aux choses, devenons locataires et non plus propriétaires. Cet appel rencontre celui formulé par Lefebvre voilà cinquante ans : privilégions la « valeur d'usage » à la « valeur d'échange ». Mais il ne correspond pas, sur un point important, à ce que la pensée urbaine a pu dire : s'approprier (un espace, un objet) n'est pas équivalent au fait d'être propriétaire.

Au questionnement sur le rapport entre propriété et appropriation, ajoutons les interrogations générées par Obète : « De cette intervention, dit-il, de multiples questions s'engendrent les unes par les autres. Le tagueur est-il un mal propre ? Ou est-ce le nettoyeur ? L'automobiliste ? Le photographe ? S'approprie-t-on un espace par la saleté, en le nettoyant ou en le photographiant ? Le tag fait-il mal tout en faisant du bien ? L'appropriation d'un espace, le propre de la publicité est-il foncièrement mal ? Et si oui, peut-on alors en faire un bien public ? (...) »

## Pratiques d'appropriation & revendication politique

Obète s'approprie, en le nettoyant, le tunnel pollué et conteste par là-même l'appropriation qui se fait par la pollution ; mais il interpelle également par le contenu de ses mots. Son message vise à contester l'ordre du monde, régi par la propriété (ou la privatisation, le «Mal propre») et non par la location et le «Bien public». Son intervention est-elle politique ? Si oui est-ce le contenu de son message qui permet de la qualifier de «politique» ? Ou est-ce le fait de s'approprier le tunnel pollué par le nettoyage et l'écriture (peu importe alors le contenu du propos) ?

Les questions s'enchaînent : toute forme d'appropriation de l'espace public, qu'elle soit graphique ou non, est-elle politique ? On assimile parfois les pratiques du *street art* à des pratiques politiques. On fait d'elles un geste subversif (Sterkendries, op cit.). Nous avons proposé d'être prudent et de ne pas associer trop vite les pratiques d'appropriation de l'espace à des pratiques politiques. On l'a dit, clôturer et marquer son espace, l'entretenir (ou le salir), l'embellir, etc. constituent des pratiques d'appropriation. Revendiquer l'usage de son logement (en tant que locataire ou squatteur menacé d'expulsion), refuser d'être expulsé (pour un projet de rénovation par exemple), lutter contre la spéculation immobilière qui expulse de fait l'habitant de «son» logement (et de «son» quartier), revendiquer le «droit au logement», etc. constituent vraisemblablement des pratiques politiques, en ce sens au moins où elles revendiquent la possibilité de faire usage de son logement, de s'approprier son espace et contestent par là même la privatisation de l'espace, la domination de la «valeur d'échange».

Mais qu'en est-il lorsque les pratiques d'appropriation ne concernent plus l'espace privé (l'habitat) mais l'espace public ? Toute forme d'appropriation de l'espace public est-elle politique (parce que précisément elle touche à un bien commun, collectif, public) ?

Doit-on considérer alors que l'appropriation du tunnel par la pollution des automobilistes est politique ? Ne faut-il pas plutôt distinguer les diverses pratiques d'appropriation pour juger de leur charge politique éventuelle ? Si oui, quelle serait la différence entre la pratique des automobilistes et celle d'Obêtre ou encore celle d'un tagueur ? Est-ce le fait qu'il y ait ou non une appropriation volontaire (je m'approprie par la pollution sans que ce ne soit volontaire, je m'approprie par l'écriture de manière volontaire) ? Mais ne peut-on imaginer une forme d'appropriation non volontaire qui aurait pourtant une charge politique ?

Par ailleurs, une pratique est-elle nécessairement toujours politique (un tag par exemple) ou toujours non politique (la pollution des automobilistes) ? La charge politique ne dépend-elle pas du contexte dans lequel une pratique prend place ? Prenons le cas du graff ou du tag. Pratiqué de manière «sauvage», sur des «surfaces qui ne sont pas prévues pour ça» (Sterkendries, p. 34), le graff est alors illégal mais n'est-il pas aussi subversif ? Il a pour spécificité majeure de se déployer sans autorisation préalable sur une surface qui appartient à un tiers (à une personne privée ou morale, à une collectivité publique). Qu'il se pratique sur une façade (maison privée, bâtiment public, parking, église, wc, magasin, etc.), un moyen de transport, du mobilier urbain (banc public, arrêt de bus, poubelle, etc.), il se fait sur une surface qui ne lui appartient pas. Sur le plan juridique et économique, le graff touche à ce moment là au principe de propriété. Volontairement ou non, la pratique du graff ou du tag porte atteinte à un principe structurel de notre système et revendique - en la pratiquant - une appropriation non liée à la propriété.

Sans même revendiquer quoi que ce soit au niveau de son contenu, sans d'ailleurs même le vouloir, le tag ou le graff constitue une atteinte à la propriété.

Mais lorsqu'il est réalisé de manière «non sauvage», avec une autorisation et sur des surfaces prévues à cet effet, il ne touche plus à la propriété. Et sa charge politique pourrait alors considérablement varier. Il en est vraisemblablement de même pour toute pratique d'appropriation : sa charge politique ne dépend pas de la nature de cette pratique mais du contexte dans lequel il s'inscrit. Le nettoyage d'une cuisine par un habitant chez lui n'a pas la même portée politique que le nettoyage d'un tunnel par Obêtre ou que le nettoyage d'un squat.

## ET L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE DANS TOUT ÇA ?

Dans le livret *Graffiti & Street Art*, des animateurs ont proposé de définir le *street art* comme une forme de réappropriation du quartier ou de la ville. Dans la foulée, ils ont doté leur travail d'animation d'un objectif similaire : l'atelier de *street art* a pour objectif de sensibiliser à la question du rapport à l'environnement habité et donc aux formes d'appropriation. Face à cette proposition, un premier travail consistait à interroger le présupposé de base - le *street art* comme forme d'appropriation de l'espace habité. Mais un second travail reste à faire, celui d'interroger la conclusion tirée du présupposé : si effectivement le *street art* constitue une forme d'appropriation de l'espace habité, en quoi l'atelier de *street art* a-t-il quelque chose à faire avec les pratiques d'appropriation ? Peut-on transférer le sens et les objectifs du *street art* à un atelier de *street art* ? En passant d'un dispositif à un autre (de la pratique spontanée à la pratique organisée par des organismes subventionnés), les objectifs et sens d'une pratique ne se modifient-elles pas ? Si oui, quelles sont les altérations dans le cas qui nous concerne ici ?

Mais encore, quel est le lien entre l'animation socio-culturelle et l'appropriation de l'espace ? L'atelier de *street art* et, plus globalement, le secteur socio-culturel ont-ils pour mission de faire réfléchir ou de faire agir sur l'espace habité ? Une telle action a-t-elle un lien avec l'émancipation ? Si oui, en quoi ? S'approprier l'espace, est-ce une chose qui s'apprend ? Les questions, à nouveau, se multiplient et la réflexion qui concerne directement l'animation socio-culturelle reste à construire.

## NOTES

1 L'association Lezarts Urbains a placé au cœur de son programme le soutien et la promotion du street art ou des «cultures urbaines».

2 Les Maisons de Jeunes par exemple.

3 Sterkendries, Simon, (2013), *Graffiti & Street Art*. Quelle expression, de qui, pourquoi ?, coll. «Culture en mouvement», CDGAI. Ce livret est lui-même né d'une réflexion sur d'autres livrets consacrés à la production culturelle et, particulièrement, à la «culture urbaine» dans le secteur de l'animation socio-culturelle.

4 In Sterkendries, Simon, (2013), op. cit. Alain Lapiower (Lezarts urbains) adhère à l'idée que le graff embellit la ville. Il défend, pour cette raison notamment, la décriminalisation de l'art urbain (cf. Entretien avec A. Lapiower sur : [http://www.dailymotion.com/video/xdswws\\_bonom-ou-la-criminalisation-du-stre\\_creation](http://www.dailymotion.com/video/xdswws_bonom-ou-la-criminalisation-du-stre_creation)). Notons que l'embellissement des villes peut être analysé à l'aune d'une stratégie politico-économique devenue dominante : le marketing urbain (ou encore le city branding). Cette stratégie consiste à rendre une ville «attractive». Par divers moyens, artistiques et architecturaux notamment, l'image de marque de la ville doit être améliorée afin de pouvoir se vendre aux touristes ou aux investisseurs. La ville elle-même est devenue un objet doté d'une valeur marchande.

5 Toutes les pratiques graphiques ne semblent pas «récupérées». L'échevin du tourisme ne commande pas des «tags» mais des « graffs ». Le premier continue vraisemblablement à enlaidir (à souiller, à dégrader) tandis que le second embellit.

6 Dans le livret *Graffiti & Street Art*, Sterkendries pose une corrélation entre laideur et illégalité en se référant à l'ouvrage de Martine Lani-Bayle, *Du tag au graff'art* (1993, p. 118).

7 Dans le livret *Graffiti & Street Art* toujours, une animatrice suggère que l'illégalité des pratiques artistiques urbaines trouverait son origine dans la peur de la liberté d'expression que ces pratiques permettent (in Sterkendries, op.cit., p. 38). Sauf erreur de notre part, le fait que l'illégalité du graff ou du tag puisse trouver sa raison d'être dans l'atteinte à la propriété privée, principe juridico-politique majeur de l'organisation capitaliste de la société, n'apparaît pas dans le livret.

8 Cf. Sterkendries, op.cit., p. 34, 35, 38. Le *street art* est également perçu comme une forme de « transformation de la ville dans un esprit ludique ». Pour envisager le *street art* comme une forme d'appropriation de son espace de vie, l'animatrice Katherine Longly se réfère, notamment, à l'ouvrage *Dehors !* d'Adrien Grimeau consacré au street art à Bruxelles.

9 Notons qu'une association comme Recyclart (Bruxelles) et, dans un tout autre registre, Inter-Environnement Bruxelles ont placé l'appropriation de l'espace urbain – et la réflexion sur l'appropriation – au cœur de leurs missions.

10 En 1968, Raymond Ledrut ouvre le premier traité de sociologie urbaine française par ce constat : « L'urbanisation est un trait caractéristique des sociétés industrielles contemporaines. Ce phénomène consiste à la fois dans un accroissement du pourcentage de la population habitant les villes, dans l'augmentation du nombre des grandes villes et dans l'apparition des aires urbaines. Aux Etats-Unis, alors que 5 % seulement de la population vivait dans les villes en 1790, la proportion s'élève à 74,3 % en 1970. En France, la population urbaine, qui ne représentait en 1815 que 15 % de la population totale, en constitue près des deux tiers (66,2 %) en 1968. D'autre part, en 1790, aux Etats-Unis, une ville seulement arrive à dépasser 100 000 habitants (...). Au début du XIXe siècle, aucune cité n'arrive à un million d'habitants. En 1964, en revanche, 105 villes du monde, dont trente en Europe, avaient plus d'un million de résidents. En outre, beaucoup de villes forment aujourd'hui le noyau de 'nébuleuses urbaines' qui s'étalent sur des surfaces de dimensions inaccoutumées. Les agglomérations géantes sont en voie de développement dans tous les pays, même

peu industrialisés» (Raymond Ledrut *Sociologie urbaine*, PUF, 1973 (2e éd.) (1ère éd. 1968), Paris). Dans l'incommensurable littérature consacrée à l'urbanisation du monde aujourd'hui, relevons à titre indicatif : *Manière de voir. Le monde diplomatique*, déc. 2010-janv. 2011, n° 114 : "L'urbanisation du monde".

11 Ni ville, ni campagne, ces quartiers résidentiels périphériques – qui grignotent sans cesse plus la campagne – constituent ce qu'on nomme le «péri-urbain» (les suburbs aux Etats-Unis).

12 Ces architectes fondèrent les C.I.A.M. : Congrès Internationaux d'Architecture Moderne.

13 «Si, malgré les appuis politiques dont il disposait, Le Corbusier s'est vu privé de toute participation directe à l'urbanisme de la France, sa doctrine et ses livres n'en sont pas moins les inspirateurs. Eclatement d'un vieil espace urbain centré, perspectif, continu et différencié ; mort de la rue ; classement des fonctions et dispositions géométriques des bâtiments, eux-mêmes géométrisés, dans un espace déqualifié : tel est effectivement le catéchisme officiel qui s'impose identiquement pour les opérations de rénovation dans les villes anciennes et pour la création d'agglomérations nouvelles.» F. Choay, «*Production de la ville, esthétique urbaine et architecture*», in Duby, 1985, p. 248.

14 Les architectes et urbanistes modernistes, ainsi que certains décideurs et intellectuels progressistes condamnent fermement le pavillon. Il est l'objet de critiques esthétiques – laideur du style (ou du non style), dégradation de l'harmonie du paysage, etc. – autant que pragmatiques – désordre urbanistique, consommation massive d'espace, dispersion qui implique, en voiries, égouts et autres installations, un coût élevé pour la collectivité ; etc.

15 François Choay va produire le premier ouvrage francophone collectant et systématisant les critiques contemporaines adressées à l'urbanisme et à l'architecture modernistes en s'appuyant essentiellement sur une littérature anglo-saxonne. Cf. F. Choay, *L'Urbanisme, utopie et réalités. Une anthologie*, Seuil, Paris, 1965, ch. VIII.



16 Sur l'histoire de la recherche urbaine et, notamment, son financement étatique, v. M. Amiot, *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, 1986, éd. EHESS, Paris.

17 Ce concept fonde toute la recherche urbaine marxiste. Lefebvre en fera le titre d'un de ses ouvrages : *La production de l'espace* (1974).

18 Les problématiques produites dans les années 1960 irriguent substantiellement les générations suivantes de penseurs urbains. Ceux-ci se réfèrent toutefois peu à leurs pères et les dépouillent volontiers de leur fondement marxiste.

19 A travers ces enquêtes, les sociologues urbains vont rappeler aux architectes et responsables politiques que les habitants ont d'autres besoins et désirs que d'avoir seulement un logement faisant fonction ou d'avoir un espace vert pour leurs loisirs. Le sociologue va d'ailleurs devenir une sorte de porte-parole des usagers/habitants, un traducteur de leurs besoins et souhaits auprès des autorités et des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Au fur et à mesure, ce ne sera plus seulement l'architecte qui pense l'espace de l'utilisateur mais le sociologue qui traduira et fournira à l'architecte (et aux pouvoirs publics) la parole (les besoins) de l'utilisateur. Etrange situation : en prenant fait et cause pour l'utilisateur, le sociologue devient un intermédiaire supplémentaire entre cet utilisateur et les responsables de l'habitat (espace privé) et de l'aménagement urbain (espace public).

20 Cette étude, menée par l'Institut de Sociologie Urbaine, comporte plusieurs ouvrages, aujourd'hui réédités : Raymond Henri, (2001), *Paroles d'habitants, une méthode d'analyse*, Paris, L'Harmattan ; Haumont Nicole, (2001), *Les pavillonnaires*, Paris, L'Harmattan ; Dezès Marie-Geneviève, (2001), *La politique pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan. Nous nous focaliserons ici sur la synthèse collective : Raymond Henri, Haumont Nicole, Dezès Marie-Geneviève, Haumont Antoine, (2001), *L'Habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan.

21 Les témoignages des habitants sont repris dans Haumont N., (2001), *Les pavillonnaires*, Paris, L'Harmattan. Nous nous en tiendrons ici à communiquer les conclusions des sociologues.

22 Pour creuser les rapports dedans/dehors, privé/public, propre/commun inhérents à l'institution du «soi» et de l'«autre» et sur l'appropriation de l'espace qui leur est corrélatif, cf. Agacinski Sylviane, (1992), «Espace privé : le partage du propre», in *Volumes. Philosophies et politiques de l'architecture*, Paris, Galilée.

23 Raymond Henri, Haumont Nicole, Dezès Marie-Genève, Haumont Antoine, (2001), *L'Habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan. Les citations qui suivent sont toutes, sauf précision contraire, issues de cet ouvrage.

24 Les chercheurs relèvent le fait que la propreté connaît des traductions différentes selon les cultures. Ainsi, en 1960, en France, la propreté se réalise à travers des couleurs spécifiques (blanc, brillant), des matières (formica) mais aussi des textures (lisse).

25 Les sociologues observent que si la femme s'approprie l'espace habité à travers l'entretien, l'homme s'approprie les espaces de réserve à travers la transformation. Il conviendrait bien sûr de réfléchir ce partage sexué des pratiques autant que des espaces.

26 D'autres pratiques sont montrées par les sociologues – l'organisation cuisine/salle à manger/séjour, la distribution des chambres, l'aménagement du devant et du derrière du pavillon, la place des objets, etc. – que nous ne pouvons ici détailler

27 C'est vers les travaux menés depuis lors en éthologie (étude du comportement des espèces animales) qu'il faudrait aller voir. Jakob von Uexküll, philosophe et biologiste de la fin du XIX<sup>e</sup>, est considéré comme l'un des fondateurs de l'éthologie. Il travaillera le concept d'Umwelt – monde vécu, environnement qui fait sens pour un vivant, univers propre à un vivant ou à une espèce – qui mériterait, dans une réflexion sur l'appropriation de l'espace, d'être investigué.

28 Nous nous référons ici au témoignage et aux photographies de Frédéric Mignon (photographe et gardien à la prison de Verviers puis de Huy) ainsi qu'à une intervention de David Tieleman (architecte, criminologue et président de la Commission de surveillance de la prison de Lantin) consacrée à "Prisons : l'espace privé en question" lors du colloque "Autour de Volume. *Philosophies et politiques de l'architecture*", ULg, 23 avril 2010. Lors de cette intervention, il fit connaître une pratique pour le moins étrange. Des détenus étaient régulièrement, et pour des prétextes futiles, changés de cellule. Il s'agissait vraisemblablement de ne pas leur laisser la possibilité de s'approprier l'espace, de se sentir «chez eux».

29 Certains scientifiques affirment que l'impossibilité de s'approprier un espace de vie peut entraîner des troubles psychiques. L'enquête sociologique que nous suivons ici ne relève pas les cas pathologiques liés à la dépossession mais s'attarde, par contre, sur les « cas pathologiques de marquage ». Les chercheurs observent en effet des espaces sur-organisés ou suralimentés en signes d'appropriation (par exemple, une pièce ou un jardin rempli d'objets accumulés) et renvoient ce type de pratique à un «véritable fétichisme du marquage».

30 On a vu que l'acte de clôture de la maison n'était pas réductible à la construction d'une forteresse, à une fermeture au dehors mais qu'elle revenait, bien au contraire, à organiser, à baliser, à ritualiser les relations entre le dedans et le dehors. Nous renvoyons ici encore à Agacinski, op. cit.

31 Lefebvre, Henri, *Le droit à la ville*, Economica/Anthropos, (1968/2009). Lefebvre reprend à son compte une série d'observations faites par l'enquête sociologique sur l'habitat pavillonnaire (dont il avait d'ailleurs préfacé l'ouvrage). La distinction posée par Lefebvre entre *habiter* et *habitat* connaîtra un succès considérable dans la recherche urbaine. Alors que l'habiter renvoie à un espace approprié, à un espace «vécu» et donc non neutre, à des besoins et à des modes de vie, l'habitat renvoie à un espace «objectif» qui assure seulement la fonction d'abri. Le grand ensemble (la «cage à poules» dira-t-on) est l'exemple type de l'habitat.

32 Cité par Choay, op. cit. Outre la nécessité de dénoncer le simplisme évident d'une telle théorie, il faut surtout en évaluer les effets. Les maux les plus divers seront attribués à l'urbanisme et à l'architecture des grands ensembles au point que, à l'heure actuelle, on pense supprimer les problèmes psychosociaux en supprimant ce bâti. En témoignent les destructions (par explosion) des tours et barres dans certains quartiers périphériques (ou «banlieues»). Parées des meilleures intentions qui soient (améliorer le cadre de vie, le «vivre ensemble», etc.), ces opérations n'en détruisent pas moins des logements habités, des «chez soi», des espaces appropriés – et cela, qui plus est, en pleine crise du logement. En 1965, Choay affirmait, à l'instar de Duhl, qu'« il est désormais impossible d'ignorer le rôle de certaines constellations urbaines dans le modellement et la formation mentale des groupes et des individus. Selon les systèmes de formes adoptés, ajoute-t-elle, le milieu construit peut agir sur le psychisme humain avec une puissance d'agression ou, au contraire, d'intégration qu'on n'a pas assez mesurée ». Mais elle relativise tout de même ces théories qui semblent oublier le fait que «la vie et l'histoire sont faites de traumatismes et de stressés surmontés et dépassés» et qui ignorent la créativité déployée par les hommes, en l'occurrence les habitants, pour affronter les situations nouvelles.

33 Duhl, Léonard, (1963), *The human measure : man and family in megalopolis*, cité in Choay, op. cit., p. 383. Cette analyse peut faire écho à des aménagements urbains actuels qui ont, pourtant, largement renoncé au fonctionnalisme de l'urbanisme moderne. Certains espaces demeurent non utilisés, non investis, non appropriés par les publics auxquels ils sont supposés s'adresser. Ainsi des places, plaines de jeux et autres espaces publics sont, après aménagement, non utilisés, voire délaissés. Des espaces qui étaient investis (occupés, utilisés, appropriés) se voient abandonnés après avoir été «rénovés». Plutôt que d'incriminer le type d'urbanisme, ne faudrait-il pas interroger la démarche qui consiste à donner à quelqu'un, «pour son bien» (pour son «bien-être»), quelque chose qu'il n'a jamais demandé et qui, plus grave encore, intervient de force sur l'espace qui était au préalable le sien ?

34 Il y aurait matière à consacrer un livret entier à ces stratégies. On retrouverait alors l'hypothèse formulée dans le livret de Sterkendries selon laquelle le street art est aujourd'hui «récupéré» dans les politiques d'aménagement urbain.

35 Il conviendrait donc de distinguer deux significations au «faire sien», au «rendre propre». Le «propre» commun à la «propriété» et à l'«appropriation» mériterait d'être investigué.

36 Pour une présentation et une problématisation du «droit à la ville» par un mouvement d'éducation permanente, v. *Bruxelles en mouvements (BEM)*, n° 259-260, oct. 2012, «Le droit à la ville», éd. Inter-environnement Bruxelles/ Fédération des comités de quartier et groupes d'habitants, Bruxelles. Disponible en ligne : <http://www.ieb.be/-Bruxelles-en-mouvements->

37 «Comme une nation peut être colonisée par un autre Etat ou accaparée par une classe sociale, qui l'un ou l'autre privent les habitants d'un territoire de toute appropriation et possession de leur espace de vie – et donc les aliènent au sens strict ; de la même façon les habitants d'une ville, totalement ou partiellement, peuvent être réduits à une situation servile. Il y a une servitude au niveau de l'appropriation de l'espace de vie – c'est-à-dire de certaines conditions d'existence communes à un ensemble de personnes – comme il y a une servitude au niveau des conditions de travail et des instruments de production. Nous savons aujourd'hui que le déracinement provoqué par la domination coloniale n'est pas moins grave que l'exploitation, et lui est d'ailleurs plus ou moins lié.» in Ledrut, *op. cit.*, p. 13. La notion d'*aliénation* renvoie à l'étrangeté et à la dépossession de soi. Dépossédé de ses compétences, de sa puissance d'agir et de penser, de sa liberté, etc., l'homme devient étranger à lui-même autant que soumis à un «autre».

Pour les penseurs urbains, la colonisation en cours de l'espace urbain est en train de créer une forme nouvelle d'aliénation : celle de l'habitant (des villes) dépossédé de son espace et de ses conditions de vie.

38 Cf. Castells, Manuel, (1973), *Lutttes urbaines*, Maspero, Paris. L'ouvrage rapporte les luttes contre ce que l'on nommait alors la «rénovation/déportation» à Paris, le mouvement des *pobladores* au Chili, les comités de citoyens à Montréal, etc.

39 Serres Michel, 2008, éd. Le Pommier.

40 Page Facebook d'Obêtre. Consultée en juin 2014.  
Son site : <http://obetre.net/>

## BIBLIOGRAPHIE

- Choay Françoise, (1965), *L'Urbanisme, utopie et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil.
- (dir.) Duby Georges, (1985), *Histoire de la France urbaine*, t. 5 : *La ville aujourd'hui*, Paris, Seuil.
- Ledrut Raymond, (1968/1973), *Sociologie urbaine*, PUF, Paris
- Marx Karl, *L'Idéologie allemande*, in K. Marx, *Philosophie*, Gallimard, coll. Folio/Essais, 1997, p. 335).
- Obêtre, <http://obetre.net/>
- Raymond Henri, Haumont Nicole, Dezès Marie-Geneviève, Haumont Antoine, (2001), *L'Habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan.
- Tieleman David, intervention "Prisons : l'espace privé en question" lors du colloque "Autour de Volume. *Philosophies et politiques de l'architecture*", ULg, 23 avril 2010.

## SUGGESTIONS

### Sur l'urbanisation du monde :

- *Manière de voir. Le monde diplomatique*,  
déc. 2010-janv. 2011, n° 114 : "L'urbanisation du monde"

### Sur l'histoire de la recherche urbaine :

- Amiot Michel, (1986), *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, éd. EHESS.

### Sur le «droit à la ville» et les luttes urbaines :

- *Bruxelles en mouvements* (BEM), n° 259-260,  
oct. 2012, «Le droit à la ville», éd. Inter-environnement  
Bruxelles/ Fédération des comités de quartier et groupes  
d'habitants, Bruxelles.

Disponible en ligne :

<http://www.ieb.be/-Bruxelles-en-mouvements->

- Castells, Manuel, (1973), *Luttes urbaines*, Paris,  
Maspero

- Lefebvre, Henri, (2009/1968), *Le droit à la ville*,  
Economica/Anthropos.

### Sur le partage privé/public, identité/altérité :

- Agacinski Sylviane, (1992), «Espace privé : le partage  
du propre», in *Volumes. Philosophies et politiques de  
l'architecture*, Paris, Galilée.



Qu'il en fasse la promotion (soutien, diffusion, etc.) ou qu'il l'utilise dans ses dispositifs traditionnels, le secteur socio-culturel a adopté le street art. Mais cette adoption ne cesse de questionner. Qu'est-ce que le street art ? Que vient-il faire dans le secteur socio-culturel ? Qu'est-ce que ce secteur peut en faire ?

Ce livret propose de questionner le street art comme pratique d'appropriation de l'espace.

Il s'agirait de le concevoir comme une manière singulière «d'affirmer son appartenance à un endroit, à une ville», comme une manière aussi d'affirmer un attachement à son environnement. Attachement, appartenance, appropriation, marquage : le *street art* pourrait être envisagé comme une pratique qui transforme un espace neutre, objectif, en un espace «vécu», subjectif, en une forme de «chez soi». Avec le *street art*, le graffeur ou le tagueur affirmerait quelque chose comme : «ceci n'est pas un espace, une ville, un quartier mais mon espace, ma ville, mon quartier». Partant de cette approche du street art, les animateurs attribuent à l'atelier de street art et, par conséquent, au secteur socio-culturel la mission d'interroger le rapport de l'habitant à son quartier ou à sa ville, d'interroger voire de pratiquer des formes nouvelles d'appropriation

Les pratiques d'appropriation de l'espace habité font l'objet de recherches d'un champ scientifique relativement peu connu, le champ de la «recherche urbaine» ou encore des études urbaines (*urban studies*). C'est ce secteur que nous proposons d'investiguer ici avec l'ambition d'envisager ultérieurement la question des rapports entre le street art envisagé comme pratique d'appropriation de l'espace et le secteur socio-culturel.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles